



**BANQUES ET
ASSURANCES**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveau plan de suppression d'emplois chez HSBC France La CFDT dénonce la mort programmée de la banque de réseau en France

Paris, le 20 décembre 2022. **Les effectifs HSBC en France fondent... Et le mouvement s'accélère, avec un nouveau plan de réduction de la voilure, dont l'objectif est de supprimer 230 postes de travail. La CFDT redoute fortement que le groupe sino-britannique ne s'arrête pas là...**

CONTACT PRESSE :

Nadia Ladjeroud
Responsable de communication
01 56 41 54 53 / 06 47 77 22 36
nladjeroud@fba.cfdt.fr

Après la cession de la banque de détail particuliers au prix d'un chèque de 1,6 milliards d'euros libellé à l'ordre du fonds Cerberus, incluant le transfert de 3 800 salariés chez MMG, HSBC prépare son retrait du marché entreprise avec l'abandon de son réseau dédié.

Si la direction fait miroiter un « pseudo » développement de ce réseau via une plateforme digitale, la CFDT et les salariés ne sont pas dupes : cette nouvelle étape dans le processus ne sera sans doute pas la dernière.

Après une première Rupture Conventionnelle Collective, mise en place au 1^{er} semestre 2021, voici donc la RCC numéro 2, qui intervient sur fonds d'écoeurement des salariés et dans un climat interne délétère.

La première RCC se voulait rassurante, sans suppression de postes imposée ni licenciement et uniquement fondée sur des départs envisagés. Cette fois, l'objectif est clairement affiché : supprimer 230 postes de travail en faisant appel aux volontaires.

Devenue un outil très pratique pour HSBC, la RCC remplace avantageusement le PSE : un cadre légal très souple, des délais plus rapides, des contrôles rudimentaires, un choix ciblé des salariés éligibles, la faculté d'y recourir à volonté et surtout de pouvoir remplacer les mots licenciements par départs volontaires...

Ce nouveau plan est basé sur un volontariat en trompe-l'œil avec des mesures insuffisantes, qui restent en deçà du niveau de protection qu'aurait permis un PSE ou un PDV. Des revendications fortes défendues par la CFDT n'ont pas été entendues (prime de rétention, reconnaissance des mobilités, amélioration du congé de mobilité), ou seulement partiellement, la non pénalisation des temps partiels.

En conséquence, la CFDT refuse de valider des mesures d'accompagnement dégradées pour les salariés et une « pseudo » garantie de l'emploi qui n'est qu'un simulacre. Elle ne signera donc pas l'accord RCC proposé par HSBC.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Thierry Tisserand, Secrétaire général CFDT Banques et Assurances : 06 44 39 65 07

Sandrine Leménager, Déléguée syndicale HSBC : 06 79 29 82 83

Marie-Noëlle Darretche, Déléguée syndicale HSBC : 06 62 18 53 87

Didier Gens, Délégué syndical central HSBC : 06 48 20 05 00

CFDT BANQUES ET ASSURANCES
47-49 AVENUE SIMON BOLIVAR
75 950 PARIS CEDEX 19